

Mesures prises par la Ville de Paris dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19

Version du mercredi 15 avril 2020

Contexte

Pour lutter contre la pandémie de COVID-19, le confinement général des français a été décrété le 17 mars 2020. Plusieurs mesures concernant les Parisien.ne.s ont été depuis mises en place, à la fois en termes de soutien aux personnels soignants, de continuité du service municipal, de respect des mesures nationales sur le territoire parisien, de solidarité envers les plus faibles. Elles sont détaillées ci-dessous.

1- Garantir la distribution de masques

Dès le 16 mars, La Ville de Paris a mis à la disposition des médecins généralistes, infirmiers et personnels de santé parisiens une partie de ses stocks stratégiques.

En tout, 2,5 millions de masques ont été donnés aux hôpitaux de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) et 2 millions de masques supplémentaires ont été donnés aux structures accueillant des publics fragiles. 150.000 masques chirurgicaux ont aussi été distribués aux Ehpad privés, en complément des distributions opérées par l'État.

Le 7 avril, Anne Hidalgo a annoncé la distribution prochaine de 2 millions de masques en tissus aux Parisien.ne.s (itw. France info)

2- Soutenir les soignants

Si l'action phare de manifestation de soutien aux personnels soignants en première ligne, est l'illumination de la Tour Eiffel depuis le 27 mars, d'autres mesures ont été prises directement pour faciliter le travail des soignants.

Tous les soirs de 20h à 23h, la Tour Eiffel rend hommage à toutes les personnes mobilisées face au Covid-19 en projetant des messages de remerciement et d'incitation à rester chez soi : « Merci » s'affiche, en hommage aux personnels soignants, aux policiers, aux gendarmes, aux pompiers, aux agents de la Ville de Paris, aux secouristes, aux ambulanciers, aux soldats, aux caissières et caissiers, aux éboueurs, aux commerçants, aux livreurs, aux volontaires, aux aidants, aux associations, et aux Parisiens et Parisiennes, tous mobilisés face au Covid-19 ; suivi, jusque 23h, de « Restez chez vous » et « Stay at Home » en alternance.

Dès le 17 mars, ont été décidées les ouvertures de 2300 places en crèches (28 établissements) et un service minimum d'accueil à l'école des enfants des personnels soignants. 240 hébergements ont été mis à leur disposition et le stationnement dans Paris est gratuit pour les personnels de santé, qui peuvent aussi se garer sur les places réservées aux livraisons, ou se voir prendre en charge leurs frais de taxi. L'utilisation de Vélib' (vélos en libre-service à Paris) leur a été rendue gratuite également.

3- Assurer la continuité des services municipaux

En complément d'un déploiement du télé-travail pour les agents de la Ville, les services se sont recentrés sur les missions essentielles : collecte des ordures, police municipale, accompagnement des personnes âgées, notamment portage de repas, Protection maternelle et infantile (PMI), soutien aux malades reçus dans les centres de santé municipaux, hébergement d'urgence, aide sociale à l'enfance, état civil, services funéraires, ainsi que crèches, écoles et collèges mobilisés pour l'accueil des enfants des personnels de santé.

La Ville a également lancé un appel à la mobilisation auprès de ses agents, pour apporter des renforts immédiats de personnel sur ces missions prioritaires. Des médecins, des infirmières et des infirmiers, puéricultrices et puériculteurs, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et agents sociaux de la Ville se sont massivement portés volontaires. 400 agents de la Ville sont venus renforcer les Ehpad gérés par le centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Les centres de PMI de la Ville continuent de fonctionner pour un quart d'entre elles afin de proposer la continuité de services essentiels tels que les vaccinations

obligatoires pour les nouveau-nés. Les sages-femmes poursuivent le suivi des femmes enceintes et les centres de planification et d'éducation familiale assurent leur mission de contraception, d'IVG et de prévention de violences particulièrement faites aux femmes.

Le centre d'appel de la Ville de Paris, le 3975, est ouvert 7 jours sur 7, à la disposition des Parisiens pour répondre à leurs questions, à leurs attentes ou effectuer des signalements concernant des personnes fragiles ou isolées, faire remonter des informations ou des situations que le service public municipal pourra traiter au mieux. De nombreux volontaires ont rejoint ses équipes et le centre d'appel enregistre près de 3 000 appels par jour.

Focus sur certaines actions municipales :

Propreté et sécurité

La collecte des ordures ménagères reste quotidienne, les bennes sont lavées et désinfectées tous les jours selon un protocole rigoureux, et la propreté des rues continue également d'être garantie grâce à un ramassage prioritaire des dépôts sauvages et le nettoyage des souillures, en priorisant sur les interventions mécanisées : aspirateurs et laveuses fonctionnent en permanence pour nettoyer les trottoirs. Chaque jour, 1 000 agents de la propreté sont mobilisés sur le terrain, près de 250 camions bennes sillonnent les rues pour collecter les déchets et près de 100 engins sont utilisés pour le nettoyage des chaussées et des trottoirs. Les protocoles de lavage ont été validés par l'Agence Régionale de Santé et, depuis, des opérations ont lieu dans tous les arrondissements de Paris. Avec le confinement et la fermeture des restaurants, le volume de déchets produits quotidiennement à Paris a cependant baissé d'un tiers.

Les 140 sanisettes disposées dans l'espace public gérées par l'entreprise JCDecaux restent ouvertes, elles sont pourvues à l'extérieur de fontaines d'eau potable. Et, par ailleurs, l'ensemble des chantiers commandités par la Ville sont suspendus, hormis ceux relevant de mesures de mise en sécurité. Aucune nouvelle autorisation de travaux n'est plus délivrée.

Déplacements

Le stationnement résidentiel est gratuit depuis le 17 mars et pour les quelques déplacements nécessaires, les courses Vélib' de moins d'une heure sont gratuites ou remboursées pour tous depuis le début du confinement.

Marchés

Des mesures initiales ont été prises rapidement sur les marchés alimentaires (espacement des étals, jalonnage pour l'espacement entre les personnes, stricte application des consignes sanitaires). Puis, après concertation entre les services de la Mairie, de la Préfecture de Police et les responsables de chaque marché parisien, des dispositifs visant à améliorer le contrôle à l'entrée des marchés les plus fréquentés, notamment dans le nord-est de Paris, et à mieux faire respecter les distances entre chaque client ont été mis en place. Face à l'évolution de l'épidémie, la Ville a décidé de fermer tous les marchés alimentaires depuis le 24 mars.

Culture

L'offre culturelle pour les Parisien.ne.s s'adapte et se maintient, ainsi :

- L'accès aux bibliothèques municipales a été élargi via leurs ressources numériques désormais accessibles à tous sur inscription, pendant le confinement, et permettent d'accéder à : 6 livres numériques à télécharger par mois, aux ouvrages de soutien scolaire, la formation en ligne (bureautique, multimédia, code de la route, langues étrangères...), et un catalogue de vidéo à la demande de plusieurs centaines de films.
- Les 14 musées municipaux, réunis au sein de l'établissement public Paris Musées, et les équipements culturels municipaux permettent de consulter gratuitement plus de 320 000 œuvres, d'accéder à des visites virtuelles d'expositions récentes ou proposent des contenus spécifiquement dédiés à certains publics.

Par ailleurs, la Ville soutient le "Mouvement des Fenêtres", où chaque Parisien.ne s'exprime de façon créative à sa fenêtre et à en conserver la trace, suite aux applaudissements qui résonnent chaque soir à 20h en soutien au personnel soignant.

La possibilité de garantir un taux minimum des cachets prévus pour les artistes et techniciens dont les spectacles sont annulés est également à l'étude. La Ville de Paris s'engage, quant à elle, si le seuil de représentation initialement prévu n'est pas atteint, à verser les aides allouées à la création et la diffusion.

Inhumations

Le service des cimetières maintient des inhumations dignes et respectueuses des défunts et de leurs proches grâce à la mobilisation de 150 agents pour assurer la permanence des 20 cimetières parisiens, avec une activité qui a fortement augmenté et face aux restrictions du nombre de personnes admises à assister aux cérémonies et au respect des règles de distanciation sociale.

4- Assurer le respect des mesures de confinement

La Ville de Paris a pris l'initiative de fermer tous ses parcs et jardins dès le 16 mars pour éviter des phénomènes de regroupement de population propices à la propagation du virus. Depuis le 20 mars, tout déplacement et rassemblement est interdit sur les voies sur berges situées rive droite et rive gauche de la Seine, sur les pelouses de l'Esplanade des Invalides, ainsi que sur le Champ-de-Mars.

Depuis le 30 mars, et en plein accord avec la préfecture de police, l'accès de certaines zones des bois de Vincennes et de Boulogne à toute personne, y compris aux riverains est interdite. Les forces de l'ordre s'assurent du respect de cette mesure d'interdiction et poursuivent leur mission de contrôle des motifs de déplacement de toute personne dans l'ensemble de ces espaces.

Depuis le 8 avril, les sorties pour des activités sportives individuelles ne sont plus autorisées entre 10h et 19h sur l'ensemble du territoire de Paris mais restent autorisées de 19h à 10h, au moment où l'affluence dans les rues est la plus faible.

5- Être solidaire avec les plus fragiles

Concernant l'aide alimentaire, en complément des points de distribution associatifs qui ont pu être maintenus (carte disponible sur paris.fr), la Ville de Paris :

- procède à la distribution de 2 000 sachets repas individuels dans ses restaurants solidaires ;
- produit chaque jour 2 000 sachets repas quotidiens pour les maraudes de la protection civile et du Samu social ainsi que pour le réseau des paroisses ;
- ouvre en coordination avec l'État et l'association Aurore, 5 nouveaux points permettant la distribution de 4 000 sachets repas individuels : Barbès (18ème), Carreau du temple (3ème), Grands Voisins (14ème), Quai D'Austerlitz (13ème), Halte humanitaire porte de la Chapelle (18ème).

En tout, ce sont 13000 repas qui sont distribués par jour, dans 10 restaurants solidaires et devant 22 paroisses. Le 9 avril, la Ville a également mis en place une aide exceptionnelle destinée aux familles bénéficiant des tarifs de cantine les plus abordables (0,13€/repas, 0,85€/repas et 1,62€/repas). Versée automatiquement, cette aide de 50 à 150€ par mois (+50€ supplémentaires à partir du deuxième enfant et dans la limite de 3 enfants) bénéficiera à 28 579 familles parisiennes – soit 52 000 enfants.

Pour venir en aide **aux personnes les plus fragiles, les migrants et les sans-abris**, plusieurs mesures ont été prises, concernant l'accueil, l'hygiène ou l'alimentation :

- 14 gymnases ont été mis à disposition des personnes en situation de rue, en concertation avec l'Etat et les associations.
- Des chambres d'hôtel sont mises à disposition des associations pour accueillir les familles avec enfants, comme l'hôtel CIS Paris Kellerman dans le 13^e arrondissement.
- L'ensemble des 17 bains-douches municipaux restent ouverts et une carte interactive sur paris.fr permet de localiser toutes les fontaines à eau potable, dont certaines ont été remises en service avec Eau de Paris.

Un appel aux volontaires, à travers la *Fabrique de la Solidarité*, a été lancé pour ceux qui souhaitent s'engager pour apporter leur aide aux personnes sans-abri. En moins d'une semaine, plus de 1 000 Parisiennes et Parisiens se sont mobilisés pour participer à des maraudes, à la préparation et à la distribution de paniers repas. Les réseaux d'entraide de proximité, via la plateforme jemengage.paris.fr, sont encouragés et mettent en relation les Parisiennes et Parisiens qui ont besoin d'un coup de main avec celles et ceux qui souhaitent aider à l'échelle de leur immeuble ou de leur quartier, dans le strict respect des consignes de confinement et des gestes sanitaires préconisés.

Afin de pallier les inégalités face à l'information, la Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec l'association *Vers Paris sans sida*, ont lancé le 9 avril une campagne de communication à destination des personnes allophones, des personnes mal logées ou à la rue, des travailleurs sans-papiers, des demandeurs d'asile... notamment grâce à une vidéo réalisée dans près de 25 langues différentes, qui rappelle les règles liées à l'état d'urgence sanitaire.

En lien avec les services de l'État, et afin de garantir un dispositif de soutien en cas de violences conjugales et/ou intra familiales en cette période de confinement, les commissariats de police restent ouverts pour déposer plainte et le 17 est joignable à tout moment afin de signaler une situation de violences. Le déplacement hors de son domicile afin de déposer plainte dans un commissariat de police est l'une des exceptions à l'obligation de confinement. Les services téléphoniques d'urgence sont maintenus, ainsi que les points d'accès au droit parisiens.

Les locataires ayant des problèmes pour payer leur loyer du fait d'une baisse de revenus, ou dont la situation financière est fragilisée, sont en outre invités à prendre attache sans attendre avec leur bailleur, qui saura proposer des solutions adaptées. Ils pourront notamment se voir proposer un échelonnement des loyers impayés, d'une durée adaptée à leur situation, et bénéficieront d'un accompagnement renforcé pour l'apurement de leurs dettes. Pour soutenir le pouvoir d'achat des locataires, Paris Habitat, premier bailleur social de la Ville, a décidé d'ajuster le calendrier des régularisations de charges : 56.000 locataires bénéficieront en avance d'un remboursement de charges, pour un montant total de 10 millions d'euros.

Pour les personnes âgées ou handicapées :

La Ville de Paris a pris la décision de lancer le 6 avril des tests systématiques dans l'ensemble des EHPAD parisiens (publics et privés).

Pour les plus âgés confinés à domicile, le dispositif *Paris en Compagnie* a été revu. Les propositions d'accompagnement de sortie par des bénévoles adressées aux aînés isolés de plus de 65 ans sont remplacées par des appels de convivialité pour maintenir le lien social. Depuis le 11 mars, plus de 1500 appels ont été effectués par des bénévoles et depuis le 7 avril, des personnalités comme Elsa Zylberstein, Yamina Benguigui, Catherine Frot, Christophe Lambert, Franck Dubosc, Gad Elmaleh, François-Xavier Demaison, François Berléand, Dave, Liane Foly... appellent pour prendre des nouvelles ou lire un extrait d'une œuvre.

Pour les étudiants :

La Ville de Paris et le CROUS œuvrent conjointement pour soutenir les étudiants confinés, notamment grâce aux maisons de la vie étudiantes : les bourses sont maintenues et les étudiants en situation de précarité peuvent faire une demande d'aide d'urgence. Des consultations psychologiques par téléphone gratuites sont mises également en place pour tous les étudiants parisiens.

Pour les acteurs économiques :

En lien avec l'État et la Région Île-de-France, la Ville de Paris déploie des dispositifs d'aide et de soutien aux acteurs économiques :

- Gel des loyers, droits de voirie, de terrasse et redevances diverses pour les acteurs économiques et associatifs faisant l'objet d'une fermeture
- Temps d'échange hebdomadaire avec les syndicats professionnels, fédérations et partenaires économiques
- Mise en relation des enseignes indépendantes et professionnels de la logistique pour assurer les livraisons
- Soutien à la filière agricole et aux circuits de proximité grâce à l'autorisation pour les AMAP de livrer et la demande de maintien de certains marchés

Liens et contacts

Sur paris.fr, retrouvez [les pages d'actualités dédiées à la pandémie](#) et contactez la Délégation Générale aux Relations Internationales de la ville de Paris [par mail](#)